



Le commerce de détail a étendu l'accord destiné à en réduire la consommation

## Les sacs plastique seront taxés

« CHRISTIANE IMSAND

**Environnement** » La fronde contre la pollution due au plastique est un phénomène mondial. En Suisse, la poussée verte issue des élections fédérales ne peut que lui donner un élan supplémentaire. Le secteur de la distribution l'a bien compris. Swiss Retail et la Communauté d'intérêt (CI) du commerce de détail ont annoncé hier le renforcement de la convention de branche qui a déjà rendu payants les sacs jetables à usage unique distribués aux caisses des magasins.

Désormais, cet accord s'étend aux sacs plastique réutilisables et il ne se limite plus au secteur alimentaire. Attention, on ne parle pas ici des gros cabas en plastique renforcé qui sont déjà payants, mais des sacs qui sont mis à disposition de la clientèle quand elle achète un vêtement ou un objet.

**La consommation de sacs plastique jetables en 2018 a diminué de 86% par rapport à 2016**

« Migros et Coop prendront les devants dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Les autres entreprises suivront d'ici à la fin 2020 », indique Patrick Marty, directeur de la CI commerce de détail qui réunit Coop, Denner, Migros et Manor.

« Il est question d'un prix oscillant entre 5 et 50 centimes le sac. »

**Diminution d'un tiers**

Les petits sacs payants actuels ne coûtent que 5 centimes, mais cela a suffi pour modifier les comportements. Selon les chiffres recueillis par les entreprises signataires, la consommation de sacs plastique jetables en 2018 a diminué de 86% par rapport à 2016. « Nous ne nous attendons pas à un résultat aussi spectaculaire pour les sacs réutilisables car ceux-ci sont généralement utilisés dans un contexte d'achats planifiés, indique Patrick Marty. Nous escomptons cependant une diminution d'un tiers. »

Une motion du PDC fribourgeois Dominique de Buman, adoptée en 2012, est à l'origine de l'accord de branche mis en œuvre en 2016. Le bientôt ex-conseiller national se réjouit de son extension mais regrette que les stations-service ne soient pas incluses. « Il y a encore un potentiel de progression, d'autant que la Suisse, contrairement à l'Union européenne, n'a émis aucune interdiction. Elle s'est contentée de taxer les sacs. »

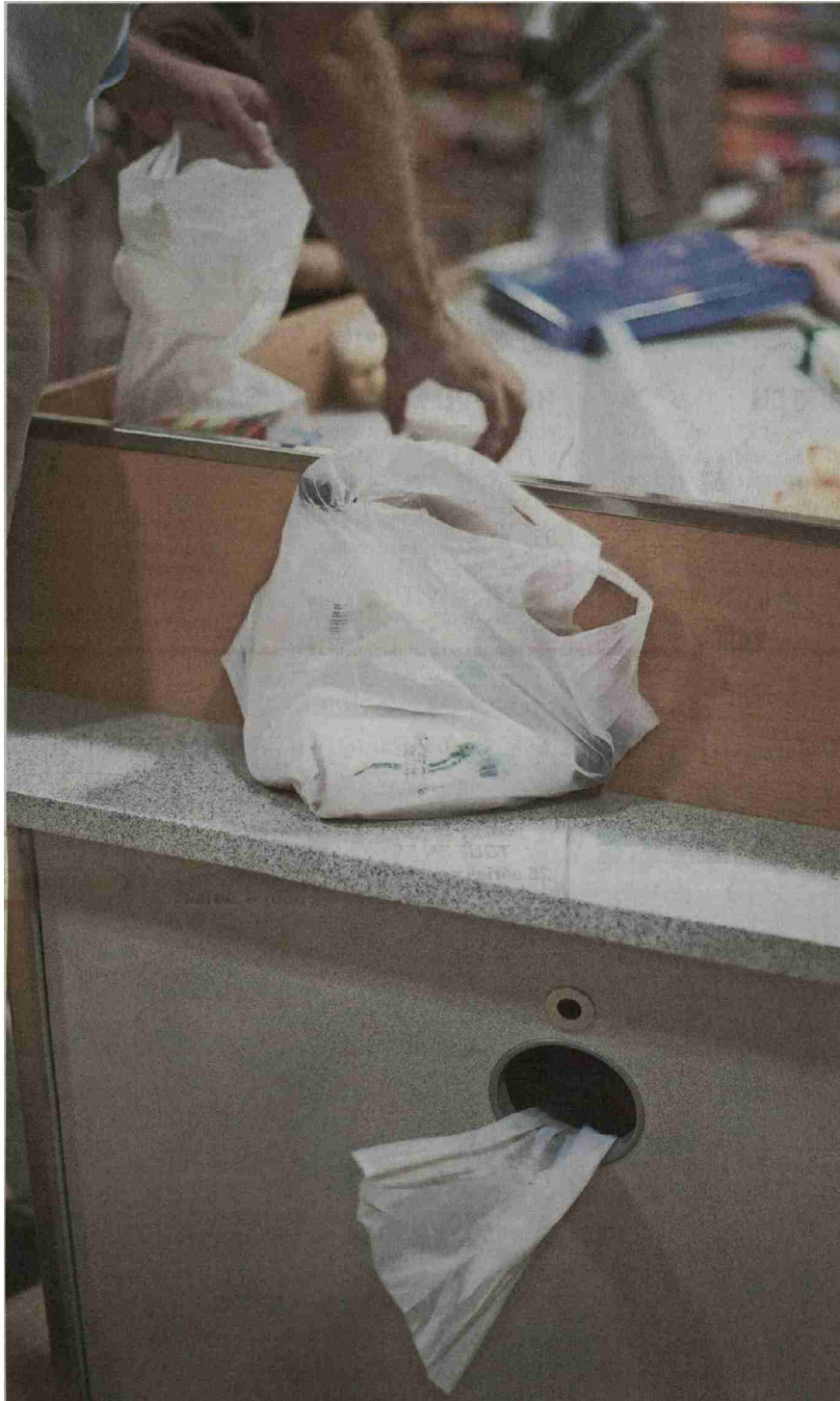
**L'UE a déjà sévi**

Le Parlement européen a décidé d'interdire dès 2021 les produits en plastique à usage unique pour lesquels il existe des alternatives. Cela concerne notamment les cotons-tiges, les pailles, les touil-

letes à café, les couverts et les assiettes. En Suisse, certaines collectivités, notamment la ville de Neuchâtel, auraient voulu suivre la même voie, mais elles ont dû mettre la pédale douce car il s'agit d'une compétence fédérale. Or le Conseil fédéral a jusqu'ici privilégié les mesures volontaires des secteurs économiques concernés.

Cela pourrait changer. A la suite d'un postulat de la verte vaudoise Adèle Thorens, l'administration travaille actuellement à un rapport qui dressera la liste des mesures possibles pour améliorer la gestion des matières plastiques. « Le plan d'action de l'UE a fait bouger le Conseil fédéral, note la Vaudoise, mais mon objectif n'est pas forcément de suivre en tout point la ligne tracée par Bruxelles. Je n'ai pas de religion sur les instruments à utiliser. Il faut choisir ceux qui seront le plus efficaces dans le contexte suisse. Grâce à la poussée verte, le nouveau parlement est en mesure d'adopter les bases légales nécessaires. »

L'organisation Greenpeace joue la sentinelle. Elle a publié hier le résultat d'une vaste opération de nettoyage des déchets plastiques menée il y a un mois dans 52 pays. « Globalement, indique-t-elle, Nestlé est après Coca-Cola la firme dont on retrouve le plus de produits en plastique dans l'environnement. » »



Les petits sacs payants actuels ne coûtent que 5 centimes, mais cela a suffi pour modifier les comportements.  
Keystone